ART. 39 N° **500**

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 500

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

ART. 39 N° **500**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 873 114 477	0
Aide à l'accès au logement	13 112 551 717	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	319 734 585	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	160 598 896	0
Dont titre 2	19 932 626	O
Interventions territoriales de l'État	35 569 445	0
Politique de la ville	668 935 082	0
Dont titre 2	19 419 002	0
TOTAUX	16 170 504 202	0
SOLDE	16 170 504 202	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

		(
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 891 214 477	0
Aide à l'accès au logement	13 112 551 717	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	319 734 585	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	202 014 179	0
Dont titre 2	19 932 626	o
Interventions territoriales de l'État	25 669 445	0
Politique de la ville	508 935 082	0
Dont titre 2	19 419 002	0
TOTAUX	16 060 119 485	0
SOLDE	16 060 119 485	

ART. 39 N° **500**

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission tels qu'adoptés en 1ère lecture, moyennant le maintien d'une contribution de l'État au financement du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à un niveau égal à celui de 2018, c'est-à-dire 38,8 millions d'euros.

La suppression de toute contribution de l'État au FNAP serait un mauvais signal alors même que les objectifs de construction fixés au bailleurs sociaux (40 000 PLAI) demeurent élevés pour répondre à une demande en hausse. Dans un contexte de rationalisation du secteur HLM, l'État doit continuer à soutenir et orienter l'effort de construction de logements locatifs sociaux.

Il est donc proposé, par rapport à la 1ère lecture, d'augmenter les crédits de l'action n°01 du programme 135 de 38,8 millions d'euros. Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement au titre de l'article 40 de la Constitution, les crédits de l'action n°2 du programme 112 sont diminués d'autant. Si cet amendement avait vocation à être adopté, il serait cependant souhaitable que le Gouvernement lève ce gage pour ne pas pénaliser le programme 112.